

Fiche d'exercice de l'étude nationale sur la traite des êtres humains

Directives : Après avoir regardé et discuté de la vidéo sur la traite des êtres humains, demander aux élèves de lire ces phrases et répondre par **vrai** ou **faux**. Ils peuvent répondre une feuille de papier.

1. La traite des êtres humains est principalement un phénomène limité aux pays pauvres (Faux)

Explication : La traite des êtres humains est un phénomène international. Les données provenant de la base de données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les tendances de la traite des êtres humains font état du phénomène dans 27 pays, alors que l'exploitation a lieu dans 137 pays. La plupart des victimes sont identifiées dans leurs pays d'origine. L'augmentation des victimes dans leurs propres pays a augmenté au cours des 15 dernières années. Les victimes sont souvent trafiquées vers d'autres pays, les pays riches étant la principale destination.

Pour plus d'informations, lire [Le rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2018\)](#).

2. La traite des êtres humains aux fins de l'exploitation sexuelle est rapportée plus fréquemment que la traite pour le travail forcé. (Vrai)

Explication : La traite des êtres humains aux fins de l'exploitation sexuelle est rapportée plus fréquemment que la traite pour le travail forcé, au niveau mondial. Toutefois, la traite d'êtres humains à des fins de travail forcé n'était pas vue comme un problème sérieux dans bon nombre de pays et l'identification des victimes de la traite à des fins de travail forcé était plus facile que celle de victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Les plus grandes victimes de la traite des êtres humains identifiées sont les femmes et les enfants. Près d'un tiers des victimes de la traite des êtres humains sont des enfants. S'agissant des cas signalés de traite de garçons, il s'agit le plus souvent de travail forcé, tandis que les filles sont souvent trafiquées à des fins d'exploitation sexuelle. En effet, l'identification des hommes adultes victimes de la traite est moins courante, malgré la perception populaire selon laquelle ce sont les hommes qui sont les plus susceptibles d'être victimes de la traite à des fins de travail forcé.

Pour plus d'informations, le [Rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2006\)](#) du Programme mondial de lutte contre la traite d'êtres humains. [La tendance mondiale \(2006\)](#).

3. La seule manière de mettre à terme la traite des êtres humains est d'éliminer les marchés qui attirent les trafiquants. (Faux)

Explication : L'élimination des marchés qui profitent aux trafiquants est une façon de lutter contre la traite des personnes, mais n'est pas la seule façon de s'attaquer à cette pratique criminelle.

La résolution des facteurs favorisant la traite, tels que la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, les conflits, le manque d'éducation et le manque de possibilités, est une stratégie de prévention à long terme. Les conditions de vie difficiles engendrent un nombre incalculable de victimes potentielles.

Une autre façon de lutter contre la traite des êtres humains consiste à identifier et cibler les trafiquants et les intermédiaires qui profitent de cette pratique criminelle. Cette méthode permet aux organes de répression d'enquêter, de poursuivre et de condamner les contrevenants.

Pour plus d'informations, le [Rapport mondial sur la traite d'êtres humains](#) (2006 du Programme mondial de lutte contre la traite d'êtres humains. [La tendance mondiale](#)

4. Un migrant ayant fait l'objet de trafic ainsi qu'une personne victime de la traite sont tous les deux victimes (Faux)

Explication : Les personnes qui ont fait l'objet de traite d'êtres humains sont des victimes. Le consentement ou l'approbation expresse ou la coopération de la victime de la traite n'ont aucune validité. Dans de nombreux cas de traite des êtres humains, il existe un consentement ou une collaboration initiale entre les victimes et les trafiquants, avant que ces derniers ne fassent recours à la coercition, à l'abus et à l'exploitation pour contrôler leurs victimes.

Il faut noter que l'enfant de moins de 18 ans ne peut donner son consentement sous aucune condition. Même sans menace, contraint, enlèvement ou tromperie, l'enfant ne consentir à être victime de la traite à des fins d'exploitation. Le même principe s'applique au tuteur de l'enfant. Il ne doit en aucun cas consentir à ce que l'enfant soumis à sa tutelle soit exploité.

Le trafic illicite de migrants est un cas différent. Le migrant victime de trafic n'est pas une victime. Le droit international sur le trafic illicite de migrants précise qu'il ne s'agit pas d'un crime contre les personnes, mais contre le droit des États à déterminer les procédures de migration.

Pour plus d'informations, lire [Poser fréquemment des questions sur la traite des êtres humains](#).

5. Si la victime de la traite des êtres humains donne son consentement au trafiquant, elle

n'est plus victime de la traite. (Faux)

Explication : Les victimes de la traite des êtres humains peuvent avoir initialement donné leur consentement, mais ce consentement est invalide, étant donné les moyens abusifs, coercitifs et trompeurs utilisés par les trafiquants pour l'obtenir. Il faut noter que l'enfant de moins de 18 ans ne peut donner son consentement. Il en va de même pour le parent ou le tuteur légal de l'enfant ; il ne peut en aucun cas donner son consentement pour que l'enfant dont il a la garde soit soumis à l'exploitation.

Pour plus d'informations, lire [Le rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2018\)](#).

6. Les conflits armés peuvent accroître le risque de traite des êtres humains (Vrai)

Explication : Les conflits armés favorisent les conditions de traite d'êtres humains et autres violations des droits de l'Homme. La vie dans une zone de conflit augmente la vulnérabilité de la personne à la traite des êtres humains.

En temps de conflit, la réponse à un acte criminel est souvent faible, en plus de l'anarchie et l'accès réduit aux services de base qui règnent. Cette situation laisse les populations dans le désespoir. Les groupes armés profitent de cette situation. Les femmes et les filles sont soumises à l'esclavage sexuel et au mariage forcé. Les jeunes sont trafiqués pour être enrôlés comme soldats ou pour le travail forcé.

Pour plus d'informations, lire [Le rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2018\)](#).

7. La grande majorité des victimes de la traite identifiées viennent d'Amérique du Nord (Faux)

Explication : La grande majorité des victimes de la traite identifiées viennent d'Asie de l'est ou de l'Afrique sub-saharienne.

En effet, si le nombre de victimes de la traite identifiées dans ces régions est relativement faible, le flux de victimes provenant de ces régions reste relativement important.

Pour plus d'informations, lire [Le rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2018\)](#).

8. Les trafiquants exploitent les conditions de vulnérabilités de leurs victimes, telles que la pauvreté, la discrimination ou la situation de conflit (Vrai).

Explication : Des études ont révélé que les victimes de la traite vivent souvent dans la pauvreté et sont peu instruites. Cette vulnérabilité permet aux trafiquants de cibler les personnes qu'ils visent. Par exemple, les trafiquants d'êtres humains à des fins de prélèvement d'organes peuvent tromper leurs victimes en prétendant que les reins

repoussent après avoir été prélevés ou qu'avoir deux reins est anormal.

Pour plus d'informations, lire [Le rapport mondial sur la traite d'êtres humains \(2018\)](#).

9. Il est de notoriété publique que la traite est aussi néfaste pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons (Faux).

Explication : Le Rapport de 2010 du Secrétaire général des Nations Unies sur la traite des femmes et des filles reconnaît que les dommages liés à la traite sont plus graves pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons. Cette situation s'explique par le fait que les femmes et les filles sont exposées à des formes multiples et simultanées d'exploitation, telles que le travail forcé, le mariage forcé, la mendicité et la servitude domestique, la violence sexuelle par leurs trafiquants comme méthode de contrôle.

Pour plus d'informations, lire [La traite des femmes et des filles : rapport du Secrétariat général \(2010\)](#)

10. Les trafiquants se servent d'Internet pour recruter leurs victimes et leurs complices.

Explication : L'une des tendances émergentes de la traite d'êtres humains est l'utilisation novatrice d'Internet et du monde en ligne. Internet permet aux trafiquants d'opérer à l'échelle mondiale. Ils se servent des réseaux sociaux et d'autres technologies de communication par Internet pour dissimuler leur identité et leurs activités.

Les trafiquants fouillent dans les réseaux sociaux et parcourent les profils personnels pour identifier les personnes vulnérables et les complices. Ils créent de faux profils, intègrent les forums et proposent à leurs cibles des offres d'emplois lucratifs afin d'entrer en contact avec des victimes potentielles. Le caractère anonyme d'Internet favorise leurs activités.

Pour plus d'informations, lire [Boîte à outils pour lutter contre la traite 'êtres humains \(2006\)](#)